

Notre Helpdesk est à votre écoute de 8h00 à 18h00 via helpdesk@esante.lu ou (+352) 27 12 50 18 33

Demande de suppression de document dans un DSP par établissement à renvoyer par Regify à confidentiel.sante@esante.lu

Seul un administrateur DSP est autorisé à supprimer un document afin de pouvoir éventuellement avertir les professionnels de santé qui ont consulté le document de son erreur.

Lorsqu'un établissement constate une erreur, il doit:

1. Si possible, remplacer le document par un document vide avec un message de type en attente de suppression par l'Agence eSanté suite erreur. Cela permet d'éviter un accès au document inopportun le temps de traitement de la demande de suppression du document par l'Agence eSanté. Il est recommandé de spécifier l'erreur dans le message.
2. Avertir immédiatement l'Agence eSanté via mail à confidentiel.sante@esante.lu avec ce formulaire ou les éléments qui le constitue (message automatisé).

L'Agence eSanté confirmera à l'établissement par mail de l'effacement du document et informera si une personne a accédé au document à supprimer. À charge de l'établissement, une fois informé par l'Agence de cet accès au document, d'avertir ou non le ou les professionnels concernés.

Identification du demandeur

Établissement		Téléphone du demandeur	
Nom du demandeur		Email du demandeur	

Identification du titulaire du DSP

Matricule (Si connu)		Identifiant patient (numéro de dossier) dans l'établissement	
-------------------------	--	--	--

Identification du document à supprimer

Horodatage de la soumission initiale (date + HH:MM)		Type de document	
Titre		Auteur du document	
Si remplacement du document par un document vierge, Horodatage du document vierge (date + HH:MM)			

Caractéristiques de l'erreur

Type d'erreur	<input type="checkbox"/> Document lié à un autre patient : <input type="checkbox"/> Patient s'est opposé à l'ajout de ce document <input type="checkbox"/> Erreur médicale dangereuse <input type="checkbox"/> Erreur médicale bénigne <input type="checkbox"/> Autre:
Si erreur médicale dangereuse : Information à transmettre aux personnes qui ont accédés à ce document	

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par l'Agence eSanté, responsable du traitement de l'annuaire référentiel d'identification des patients, conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vous pouvez faire valoir à tout moment votre droit d'accès à vos données, de retrait de votre consentement, et de rectification ou de suppression de vos données, en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à privacy@esante.lu